

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 79 26587

(54) Siège de cuvette de water-closet.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 K 13/24.

(22) Date de dépôt..... 26 octobre 1979.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 19 du 8-5-1981.

(71) Déposant : JAMMET Pierre, résidant en France.

(72) Invention de : Pierre Jammet.

(73) Titulaire : *Idem* (71)(74) Mandataire : Cabinet Bonnet-Thirion et G. Foldés,
95, bd Beaumarchais, 75003 Paris.

La présente invention se rapporte à un siège de cuvette de WC.

En général, le siège est attaché de façon permanente à la cuvette par une articulation, de façon à former un abattant mobile entre une position abaissée sur le siège pour l'utilisation et une position relevée permettant le nettoyage.

Mais un nettoyage complet du siège est rendu difficile au voisinage de l'articulation du siège.

Afin d'améliorer les conditions sanitaires, on a déjà proposé de mettre à la disposition de l'usager des feuilles individuelles couvrantes qui épousent la forme du siège. Elles permettent d'isoler l'usager de tout contact direct avec le siège et sont jetées après utilisation.

Un tel palliatif rassure, sans doute, l'usager mais toute-fois ne supprime pas les microbes et virus qui séjournent sur le siège.

La présente invention a pour objet un siège de WC, notamment pour hôtels, hôpitaux et autres lieux publics, qui est lui-même facilement interchangeable et qui permet ainsi d'éviter radicalement qu'un nouvel usager ne s'asseoit sur une toilette souillée, même de façon sous-jacente, par des microbes et virus contre lesquels il ne serait pas éventuellement immunisé.

Suivant l'invention, un siège de cuvette de WC est caractérisé en ce qu'il consiste en une pièce annulaire jetable, fréquemment interchangeable, ayant des organes de positionnement immédiatement emboîtables et déboîtables, adaptés à coopérer avec des organes complémentaires associés à la cuvette.

Grâce à cette disposition, le siège permet de maintenir facilement et à peu de frais, des appareils sanitaires d'hôtellerie ou d'hôpitaux en parfait état de propreté. Il suffit que la femme de chambre change le siège, en même temps que les papiers et le savon.

Dans une forme d'exécution préférée, le siège est en matière légère, aseptisée et thermiquement isolante, par exemple en matière plastique massive, telle que polystyrène expansé ou encore peut être formé par un matelas gonflable. De préférence, le siège est emballé avant usage par une enveloppe aseptique inviolable.

5 Dans un mode de réalisation, les organes de positionnement du siège consistent en des tétons saillants solidaires du siège et adaptés à s'engager dans des trous qui sont ménagés de manière usuelle par construction sur la plage supérieure arrière de la cuvette, lesdits trous constituant lesdits organes complémentaires.

10 Grâce à cette disposition, le siège s'adapte à plat sur les perforations standards des cuvettes de WC et sa matière évite d'endommager l'émail de la cuvette. Son positionnement immédiat permet une installation aisée sans outillage par n'importe quel employé, sans nécessiter l'intervention d'un ouvrier. L'usager est assuré d'être le premier utilisateur par l'enveloppe plastique qui garantit sa stérilité. L'usager n'a qu'à retirer cette enveloppe et la jeter dans la 15 corbeille à papiers avant utilisation.

20 En variante, les organes de positionnement du siège consistent en des trous ménagés longitudinalement dans le siège et adaptés à s'engager sur des broches qui sont montées pivotantes sur une traverse fixée sur la plage supérieure arrière de la cuvette, lesdites broches constituant lesdits organes complémentaires.

25 Comme dans le premier mode de réalisation, le siège est ainsi immédiatement positionnable mais dans ce cas, la cuvette est avantageusement munie d'un couvercle qui est souhaitable dans l'hôtellerie de luxe.

Des formes d'exécution de l'invention sont ci-après décrites, à titre d'exemple, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

30 la figure 1 est une vue, en perspective éclatée, d'une cuvette de WC et d'un siège suivant l'invention ;

la figure 2 est une vue du siège, en coupe longitudinale suivant la ligne II-II de la figure 3 ;

la figure 3 est une vue de dessus du siège suivant les flèches III-III de la figure 2 ;

35 la figure 4 est une vue d'une variante comportant un couvercle, en élévation suivant les flèches IV-IV de la figure 5 ;

les figures 5 et 6 sont des vues de cette variante, en coupes longitudinales, respectivement suivant la ligne V-V

et suivant la ligne VI-VI de la figure 4 ;

la figure 7 est une vue en plan suivant les flèches VII-VII de la figure 6 ;

la figure 8 est une vue en perspective du siège des figures 4 à 7.

On se réfèrera d'abord aux figures 1 à 3 qui concernent, à titre d'exemple non limitatif, une application de l'invention à une cuvette standard de WC.

On voit à la figure 1, en 10, la cuvette de WC qui comporte, de manière usuelle, deux trous 11 ménagés par construction sur sa plage supérieure arrière 12.

Suivant l'invention, un siège destiné à équiper la cuvette 10 consiste en une pièce annulaire 13 jetable et fréquemment interchangeable. Le siège 13 est en matière plastique massive, légère, aseptisée et thermiquement isolante, telle que polystyrène expansé offrant toutes garanties puisqu'il est agréé comme emballage dans l'industrie alimentaire. En variante, le siège peut avantageusement consister en un matelas gonflable, par exemple avec une enveloppe en matière du genre caoutchouc ou en matière plastique, ou encore toile imperméable. Ce matelas peut de préférence être stocké dégonflé donc d'une manière peu encombrante et peut être gonflé immédiatement par libération d'une pastille d'air comprimé convenablement préchargée. Le siège 13 est avantageusement emballé avant usage par une enveloppe aseptique inviolable.

Le siège interchangeable 13 comporte des organes de positionnement 14. Ceux-ci sont constitués, dans l'exemple représenté aux figures 1 à 3, par des têttons saillants 14 solidaires du siège 13. Ces têttons 14 sont adaptés à s'engager par emboîtement immédiat dans les trous 11 de la cuvette 10.

On appréciera que les têttons 14 constituent ainsi des organes de positionnement immédiatement emboîtables et déboîtables adaptés à coopérer avec les trous 11 qui constituent eux-mêmes des organes complémentaires associés à la cuvette 10.

Un tel siège est utilisable sans couvercle, notamment dans les hôtels et dans les hôpitaux (épidémies) et autres

lieux publics et permet d'éviter qu'un nouveau client s'asseoit sur une toilette souillée par des microbes ou virus contre lesquels il ne serait éventuellement pas immunisé.

On notera que le siège 13 permet d'éviter toute attache permanente sur la cuvette 10 et que cette cuvette peut donc être entretenue facilement en parfait état de propreté, avec des produits courants de nettoyage.

Le remplacement d'un siège par un neuf s'effectue immédiatement d'une manière commode sans nécessiter aucune 10 pièce de montage. Le nouveau client est assuré d'être le premier utilisateur du siège grâce à son enveloppe plastique garantissant sa stérilité, et le client n'a qu'à retirer cette enveloppe avant usage.

On notera, en outre, que grâce à la matière dont est 15 fait le siège 13, celui-ci ne risque pas d'endommager l'émail de la cuvette 10.

On se référera maintenant aux figures 4 à 8 qui concernent une variante où un couvercle est prévu. Dans cette variante, le siège, désigné par 13', est analogue au siège 20 13 qui a été décrit en référence aux figures 1 à 3 et présente toujours des organes de positionnement 14' immédiatement emboîtables et déboîtables adaptés à coopérer avec des organes complémentaires 11' associés à la cuvette.

Mais ici, les organes de positionnement du siège 13' 25 consistent en des trous 14' ménagés longitudinalement dans le siège, tandis que les organes complémentaires associés à la cuvette consistent en des broches 11'. Celles-ci sont montées pivotantes en 15 sur une traverse 16 qui est fixée sur la plage supérieure arrière 12 de la cuvette, au moyen de 30 vis 17 s'engageant dans les trous 11 et recevant des écrous de blocage.

Dans l'exemple représenté aux figures 4 à 8, la traverse 16 reçoit en outre un couvercle 18 monté pivotant en 19 sur cette traverse.

35 Comme dans l'exemple précédent, le siège 13' est interchangeable. Pour l'enlever il suffit de le déboîter immédiatement des broches 11' et pour le remplacer, il suffit d'engager les trous 14' du nouveau siège sur les broches 11'.

Comme précédemment, le siège interchangeable 13' offre

toutes garanties de stérilité et permet une pose immédiate et un entretien facile.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux formes d'exécution décrites et représentées mais embrasse toutes 5 variantes dans le cadre des revendications. Par pièce annulaire, il convient d'entendre aussi bien une pièce formant un anneau complet comme représenté, qu'une pièce formant un anneau partiel à la manière d'un fer à cheval.

REVENDICATIONS

- 1) Siège de cuvette de WC, caractérisé en ce qu'il consiste en une pièce annulaire jetable, fréquemment interchangeable, ayant des organes de positionnement immédiatement emboîtables et déboîtables, adaptés à coopérer avec des organes complémentaires associés à la cuvette.
5
- 2) Siège de cuvette de WC suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est en matière légère, aseptisée et thermiquement isolante, telle que polystyrène expansé.
- 3) Siège de cuvette de WC suivant la revendication 2, caractérisé en ce qu'il est en matière plastique massive.
10
- 4) Siège de cuvette de WC suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'il consiste en un matelas gonflable.
- 5) Siège de cuvette de WC suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'il est emballé, avant usage, par une enveloppe aseptique inviolable.
15
- 6) Siège de cuvette de WC suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que lesdits organes de positionnement consistent en des têtons saillants solidaires du siège et adaptés à s'engager dans des trous qui sont ménagés de manière usuelle par construction sur la plage supérieure arrière de la cuvette, lesdits trous constituant lesdits organes complémentaires.
20
- 7) Siège de cuvette de WC suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que lesdits organes de positionnement consistent en des trous ménagés longitudinalement dans le siège et adaptés à s'engager sur des broches qui sont montées pivotantes sur une traverse fixée sur la plage supérieure arrière de la cuvette, lesdites broches constituant lesdits organes complémentaires.
25
- 8) Siège de cuvette de WC suivant la revendication 7, caractérisé en ce que, d'une manière en soi connue, ladite traverse reçoit un couvercle monté pivotant.
30

R. HIRANO

2468349

1/1

FIG. 1

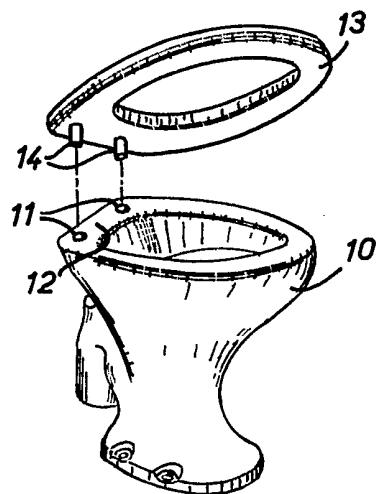


FIG. 2

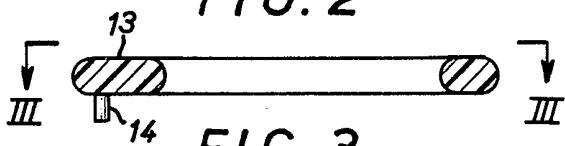


FIG. 3

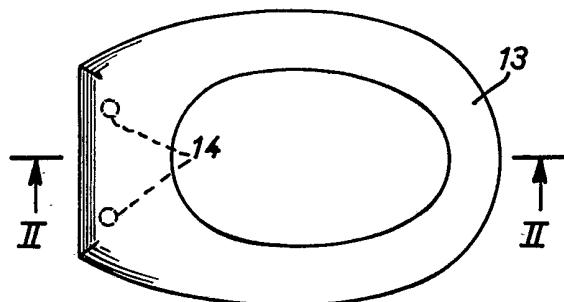


FIG. 4

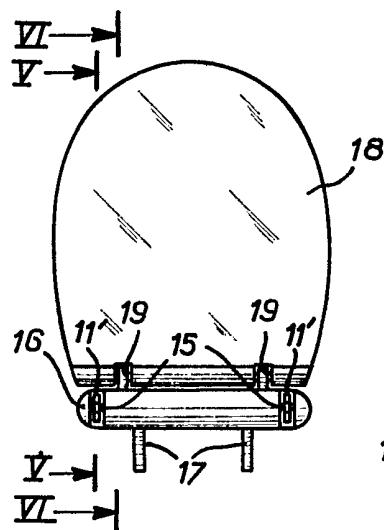


FIG. 5

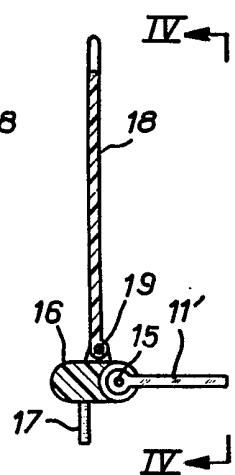


FIG. 6

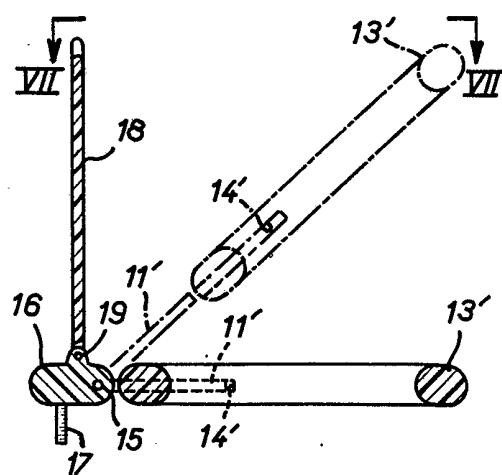


FIG. 8

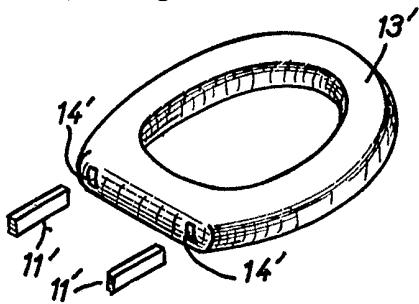


FIG. 7

